

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : 3 place Gérard Genevès – CS 31110 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Pierre PETITJEAN
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** -
Thierry **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** -
Roger **DONGUY** - Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal
GIRARDOT - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** -
Guy **OEILLET** - Michel **PERCHE** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** -
Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** - Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** - Sylvie **BOUDOT** - Nathalie
BRUNEL - Patrick **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Edouard **CHOPLAIN** - Bernadette **de SAINT**
JEAN - Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Evelyne
GROS - Jacques **LACROUTE** - Ginette **PATISSIER** - Joël **PAUCHARD** - Pascale **PIERRE** -
Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN** - Alexandre **VION** -

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

Pages

I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1. – <i>Intervention du Président</i>	5
1.2. – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du</i>	6
1.3. – <i>Rapport d'activité 2014 de la CCI</i>	6
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 mars 2015	6
III – Informations régionales.....	6 à 7
IV – Budget exécuté 2014 et budget rectificatif 2015.....	7 à
4.1. – <i>Budget exécuté 2014</i>	7 à 15
4.2. – <i>Budget rectificatif 2015.....</i>	16 à 17
V – Délibérations.....	17 à 21
5.1 – <i>Implantation du Center Parcs au Rousset : Motion de soutien de la CCI 71</i>	17 à 19
5.2 – <i>Accessibilité des bâtiments de la CCI à Mâcon et restructuration immobilière</i>	19 à 20
5.3 – <i>Délégations de signatures du Président au service portuaire APROPORT pour les achats.....</i>	20 à 21
VI – Intervention de Fabien GENET – Conseiller Départemental, représentant	21 à 22
André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire	
VII – ACTIVITES CONSULAIRES : compte-rendu	22 à 25
7.1 – <i>Commission Industrie, Service aux entreprises et Environnement du 24 mars 2015.....</i>	22 à 23
7.2 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 9 juin 2015.....</i>	24 à 25
VIII - CONJONCTURE ECONOMIQUE.....	25
<i>Intervention de Philippe PORCHERET, Directeur de l'Antenne économique de la Banque de France à Chalon-sur-Saône</i>	
IX – QUESTIONS DIVERSES : informations	25 à 28
9.1 – <i>Point conventions</i>	25 à 27
9.1.1 – <i>Signature convention CFA Sup Bourgogne/CCI71</i>	25 à 26
9.1.2 – <i>Convention de partenariat CCI71/CCI21 pour la formation en alternance</i>	26
9.1.3 – <i>Signature conventions contrat de Ville.....</i>	26 à 27
9.2 – <i>Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues.....</i>	27 à 28
9.2.1 – <i>Les appels d'offres et marchés publics.....</i>	27
9.2.2 – <i>Les subventions accordées depuis la dernière assemblée générale.....</i>	28
9.2.3 – <i>Désignations complémentaires dans les commissions, associations, syndicats et sociétés.....</i>	28
X – CONCLUSION	28 à 30
<i>Intervention de Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de Chalon, représentant Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire.</i>	

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 22 JUIIN 2015 A CHALON-SUR-SAONE
SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT**

EN PRESENCE DE :

- Jehan-Eric **WINCKLER**, Sous-Préfet de l'arrondissement de CHALON, représentant Gilbert **PAYET**, Préfet de Saône-et-Loire
- Fabien **GENET**, Conseiller départemental, représentant André **ACCARY**, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** – Sandrine **CHAINARD**

MM : Jean-Philippe **ANCIAUX** – Jean-Paul **BARBEY** – Thierry **BUATOIS** – Michel **CHAMBREUIL** – Alain **CHANDIOUX** – Patrick **DEPELLEY** – Antoine **DIAZ** – Bernard **ECHALIER** – Alain **GAUTHEY** – Philippe **GIRARD** – Pascal **GIRARDOT** – Patrick **MONARD** – Alain **MOREAU** – Guy **OEILLET** – Gilles **PENET** – Michel **PERCHE** – Pierre **PETITJEAN** – Jean-Pierre **RIFFIER** – Philippe **ROUBALLAY** – Yves **TOITOT** – Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Bernadette **de SAINT JEAN** – Ginette **PATISSIER**

MM : Paul **ALEXANDRE** – Roland **BACHELARD** – Jacques **CHARVET** – Edouard **CHOPLAIN** – Jacques **LACROUTE** – Joël **PAUCHARD** – William **ROUSSOT** – René **TABAKIAN** – Alexandre **VION** -

Conseiller Technique :

- Maurice **BOST**, Vice-Président, représentant Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Philippe **PORCHERET**, Directeur de l'Antenne économique de Chalon-sur-Saône, représentant Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France

Commissaire aux comptes : Thierry **RIZZA**

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**, François **TERRADE**.

Ainsi que Jacques **CHARLOT**, Directeur Général de la CCI Bourgogne, représentant Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCI Bourgogne.

Étaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** – Christine **BUATOIS** – Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** – Jean-Luc **BARNAUD** – Vincent **BOULLAY** – Jean-Pierre **BRETON** – Roger **DONGUY** – Pierre **GARMIER** – Hervé **JUILLET** – Jean-Claude **LAJUGIE** – Vincent **LONGUEVILLE** – Pierre **MARSAGLIA** – Gérard **MOREL** – Jean-Jacques **REMILLY** – Alain **THOUVENOT** -

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** – Nathalie **DURAND** – Evelyne **GROS** – Pascale **PIERRE** -

MM : Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Pascal **DUMONT** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Alain **RAQUIN** -

Étaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l'Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE
- Gérard **MOREL**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France
- François-Marie **PERRIN**, Inspecteur d'Académie
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques

ainsi que

- Claude **PATARD**, Directeur Général Honoraire
- Jean-Pierre **LABRUYERE**, Président Honoraire

I – PROPOS LIMINAIRES

1.1 - Intervention du Président

« Je suis heureux d'accueillir pour la première fois à cette tribune Fabien GENET, puisque qu'il est désormais auprès de notre Chambre, le représentant du Conseil Départemental nouvellement élu en qualité de Vice-Président, notamment en charge du développement économique et des territoires.

Pour la première fois également j'ai le plaisir d'accueillir Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de Chalon qui représente Gilbert PAYET, nouveau Préfet de Saône-et-Loire.

Ce baptême consulaire pourrait tomber plus mal puisque notre ordre du jour débute par le rapport d'activité de l'année écoulée et leur permettra ainsi de s'imprégner sans attendre de l'action de notre Chambre au quotidien.

Le réseau consulaire est directement impacté par la Loi « NOTRe », et au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle région Bourgogne – Franche-Comté ne comptera plus qu'une seule Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Pour autant la CCI de Saône-et-Loire pèse aujourd'hui plus de 20 % au sein de cette nouvelle région et la mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire pour continuer à irriguer et défendre la diversité des territoires. Nous reviendrons tout à l'heure sur les étapes de cette réorganisation.

Entreprises, Chambres Consulaires, organisations professionnelles, collectivités, Etat, les efforts de chacun doivent converger au service de la croissance et partant, de l'emploi.

C'est le combat que nous menons au côté de l'Etat en intervenant sur les conventions de revitalisation.

C'est l'engagement que nous avons avec les autres Chambres Consulaires, les organisations professionnelles, et les collectivités pour voir aboutir le dossier structurant du Center Parcs sur la commune du Rousset.

C'est l'action que nous développons avec les communautés d'agglomération pour élargir l'offre de formation au sein de nos écoles afin de préparer l'avenir des jeunes dans nos entreprises.

C'est l'énergie que nous déployons pour développer le mode de transports multimodal à partir de nos plateformes portuaires.

C'est la volonté que nous avons d'être au quotidien toujours plus près des entreprises et de leurs préoccupations.

Qu'il s'agisse des actions engagées ou de nouveaux projets, vous comprendrez, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Sous-Préfet, que la convergence de nos efforts est plus que jamais nécessaire.

Pour nos territoires et pour nos entreprises, vous pouvez compter sur nous et nous comptons sur vous ».

Avant d'aborder l'ordre du jour et conformément à l'article 30 du règlement intérieur de la CCI, le Président ECHALIER sollicite l'accord des membres pour leur soumettre au point 5 de l'ordre du jour un projet de délibération relatif au soutien de la CCI 71 au projet d'implantation du Center Parcs au Rousset.

A l'unanimité, les membres présents autorisent le Président à ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 9 mars 2015

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 9 mars 2015.

1.3 – Rapport d'activité 2014 de la CCI

Michel CARADOT présente à l'Assemblée, le rapport d'activité 2014 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Ce document, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, retrace les actions importantes et les chiffres clés de l'activité de la CCI en 2014.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MARS 2015

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 mars 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – INFORMATIONS REGIONALES

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Président rappelle que la loi NOTRe, qui vise à redéfinir la nouvelle organisation territoriale, impacte directement les CCI. En effet, les prochaines élections consulaires prévues initialement fin 2015 seront reportées à fin 2016 car elles devront se faire sur le périmètre des grandes régions et pour ce qui nous concerne, la Grande Région Bourgogne Franche-Comté.

Il y a 4 CCIT et une CCIR en Bourgogne et le même nombre en Franche-Comté. La loi prévoit, dès fin 2015, la fusion des 2 CCIR. Dans ce cas, le schéma directeur conduisant à une seule Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté devra être approuvé par les deux chambres régionales, pour le 31 octobre 2015. Ce schéma préfigurera la pesée économique qui définira la carte électorale.

Les Présidents des CCI de Bourgogne et de Franche-Comté se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de réfléchir au nouveau périmètre opérationnel des CCI. Un projet de réorganisation consulaire de notre future région doit être présenté rapidement au Préfet de Région.

Les premiers résultats de ces rencontres font apparaître des organisations différentes :

- la Franche Comté fonctionne selon un modèle très centralisé, avec un établissement unique où tout est remonté à la CCI de Région,

- La Bourgogne en revanche, fonctionne selon un système décentralisé de proximité reposant sur les CCIT.

Les choix qui seront faits conditionneront tout l'environnement territorial et tout le réseau consulaire. Dans un tel contexte, il est important de poursuivre nos travaux dans le but de veiller à faire respecter le principe de proximité.

Le travail mené doit permettre de structurer et adapter l'organisation en fonction des besoins des entreprises, tout en respectant les spécificités de chaque territoire.

La prochaine réunion des Présidents des CCI Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 7 juillet prochain à DOLE.

Les membres seront tenus informés de l'avancement des travaux.

IV – BUDGET EXECUTE 2014 ET BUDGET RECTIFICATIF 2015

4.1 – BUDGET EXECUTE 2014

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier de la CCI, présente les comptes de l'exercice 2014 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire (cf. annexe 1).

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de notre commissaire aux comptes Thierry RIZZA du cabinet Grant Thornton,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le mercredi 20 mai sous la présidence de Alain GAUTHEY,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 2 Juin 2015.

1°) COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE ET CONSOLIDE

Le budget voté pour l'exercice 2014 faisait ressortir un déficit prévisionnel de – **1.125.800 €** compte tenu notamment d'un premier prélèvement exceptionnel de **896.000 €** opéré sur la ressource fiscale 2014, et des pénalités liées à des remboursements anticipés d'emprunts.

A cela sont venus s'ajouter 2 éléments non prévus qui modifient de manière très significative le budget exécuté 2014 :

- La loi de finances 2015 promulguée le 29 décembre 2014 mentionne à son article 33 une charge à payer de **5.128.230 €** pour la C.C.I. de Saône et Loire au titre du prélèvement sur les fonds de roulement des C.C.I.
- La mise en place du Plan Emploi Consulaire qui s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du réseau consulaire rendue nécessaire par la baisse programmée de la Taxe pour Frais de Chambre, et dont l'objectif est de favoriser les départs volontaires.

► COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ – ENSEMBLE DE LA C.C.I. (pages 1-2)

1) Les charges d'exploitation

Les achats et charges externes présentent une économie budgétaire de **579,7 K€** qui tient essentiellement à la ligne des frais de personnel mis à disposition pour **435,4 K€** suite à des postes non pourvus, des départs non remplacés et une économie substantielle inhérente à la taxe sur les salaires. Les frais de carburant participent également à ce gain pour **61,6 K€**, tout comme les frais de déplacements ou de missions réceptions pour **51,9 K€**. Toutefois il convient de noter que ce poste subit une hausse importante de **625,2 K€** par rapport à 2013 pour les raisons suivantes :

- + 103,5 K€ sur les assurances en particulier à APROPORT eu égard aux sinistres constatés. Cette ligne intègre 37 K€ refacturés à PORTS INTER et à la S.A.S. PAGNY TERMINAL.
- + 74,5 K€ sur la ligne des locations où APROPORT a renouvelé une partie de son parc engins vieillissant
- + 59,5 K€ au niveau des travaux d'entretien
- + 474,4 K€ sur les frais de personnel mis à disposition, dont 300 K€ dans le cadre de départs non remplacés ou avec un remplacement à un niveau inférieur ayant entraîné une réorganisation

Par contre dans le cadre du développement de l'activité de traction sur le Réseau Ferroviaire National, APROPORT a consenti un gros effort en matière de formation qui explique le dépassement constaté au niveau des impôts et taxes.

A contrario les frais de personnel qui concernent exclusivement APROPORT sont inférieurs de **169,2 K€** aux prévisions et s'expliquent par des postes non pourvus, des arrêts de travail conséquents, et également par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (**71,4 K€**).

Dans son ensemble, le poste des dotations aux amortissements et provisions est relativement conforme aux prévisions avec un dépassement de **42,3 K€** peu significatif étant donné la nature de ce poste.

Enfin les autres charges composées essentiellement des subventions allouées par la C.C.I. dégagent une marge de **30,8 K€**, tout en intégrant **63,1 K€** de créances irrécouvrables qui concernent principalement un litige ancien dans le cadre d'un marché passé pour ACTUECO.

Globalement les charges d'exploitation sont en diminution sensible par rapport à 2013, et sont très en deçà du budget voté (- **719,5 K€**).

2) Les charges financières

Compte tenu des dépréciations constatées sur les différents titres et participations détenus, ce poste fait état d'un dépassement de **80 K€** mais reste en deçà de 2013.

3) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont évidemment marquées par l'inscription du prélèvement exceptionnel de **5.128,2 K€**, elles comprennent en outre le coût des départs retraités en exceptionnel dans le cadre du Plan Emploi Consulaire pour un total de **265,8 K€** ainsi que la pénalité sur remboursement anticipé d'emprunt (**46,9 K€**). Le reste concerne des frais de prise en charge d'assurance chômage, des sinistres et des erreurs de manutention dans les Ports.

Enfin la dotation aux provisions est relative à une prise en charge pour moitié du déficit de l'A.I.F.A. qui gère le C.I.F.A. Jean Lameloise à Mercurey.

Le total des charges s'établit à **26.286,1 K€** contre **21.485,4 K€** en 2013. Par rapport au budget, et en faisant abstraction du prélèvement exceptionnel et des charges à payer dans le cadre du Plan Emploi Consulaire, les charges sont inférieures de **656,7 K€**.

4) Les produits d'exploitation

Le Chiffre d'Affaires réalisé est très inférieur aux prévisions (- **622,1 K€**) du fait d'APROPORT principalement (- **508,4 K€**) et du Service AMENAGEMENTS (- **254,9 K€**) pour lequel une vente prévue au budget a été reportée en 2015. Toutefois ce poste affiche une légère progression de + 1,5 % par rapport à l'année dernière.

Par contre les subventions sont supérieures aux prévisions sous l'effet principalement d'une augmentation du taux de prise en charge du coût apprenti au C.F.A. par le Conseil Régional de Bourgogne.

Les reprises sur provisions font suite à la réalisation de travaux provisionnés au 31/12/2013 par APROPORT.

Les transferts de charges consistent en des opérations de classements de charges d'exploitation en exceptionnel pour les charges à payer dans le cadre du Plan Emploi Consulaire (**265,8 K€**). Le reste concerne des indemnités d'assurances ainsi que des prises en charge de congés individuels de formation.

Compte tenu de la forte diminution de la ressource fiscale, les produits d'exploitation subissent un net recul par rapport à 2013 (- **692,3 K€**).

5) Les produits financiers

Ce poste bénéficie à plein de la trésorerie très largement placée en 2011 sur des Dépôts A Termes à taux progressif pour une durée moyenne de 5 et de 8 ans, et qui sont entrés dans leur 4^{ème} année ce qui contribue à faire augmenter sensiblement ce poste.

6) Les produits exceptionnels

Ce poste intègre une partie de l'indemnité de résiliation du bail du cinéma Marivaux à Mâcon pour **119,9 K€**, tandis que les transferts de charges sont composées exclusivement d'indemnités d'assurances. L'écart avec 2013 s'explique par un supplément de ressource fiscale de **928 K€** perçu l'année dernière.

Sous l'effet conjugué des reprises sur provisions et des transferts de charges non prévus, les produits sont supérieurs aux prévisions et s'élèvent à **21.064,8 K€**.

Le résultat d'ensemble se traduit par un déficit comptable de – **5.221.338,95 €** ramené à – **93.108,95 €** après neutralisation du prélèvement exceptionnel. Cette précision fait suite à une instruction ministérielle en date du 28 avril 2015, indiquant que le prélèvement exceptionnel 2015 ne doit pas figurer au budget exécuté 2014 créant ainsi un écart avec le compte de résultat qui fera l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes. Comparé au budget voté cela représente un excédent de **1.032.691 €**. Afin de mieux analyser le résultat opérationnel, il convient de faire ressortir un certain nombre d'éléments présentant un caractère exceptionnel ou non-récurrent tels que :

- Charges exceptionnelles ou non récurrentes
 - Prélèvements exceptionnels 2014 et 2015+ 6.024 K€
 - Le coût des départs négociés du Plan Emploi Consulaire..... + 266 K€
 - Les frais de pénalité du remboursement anticipé d'emprunt + 47 K€
- Produits exceptionnels ou non récurrents
 - Les ventes de terrains sur les zones d'aménagements - 147 K€
 - Des produits financiers qui seront fortement minorés à l'avenir - 243 K€
 - L'indemnité de résiliation du bail du cinéma Marivaux à Mâcon - 125 K€

De ce fait, le résultat opérationnel 2014 représente un bénéfice de l'ordre de 600 K€.

Cette marge réalisée est la traduction des décisions économiques prises afin d'anticiper la baisse de la ressource fiscale à venir, et qui sont de plusieurs ordres :

- Non remplacement des départs en retraite et postes vacants non pourvus
- Diminution des subventions versées à différentes structures et notamment aux agences de développement économique
- Baisse des frais de déplacements et de missions et réceptions

► **ANALYSE PAR SERVICE**

1) **Service Général** (pages 3-4)

Ce service qui regroupe l'Administration Générale, les Activités d'Intérêt Général et l'Appui et Conseil aux Entreprises, reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités de la C.C.I.

La lecture du compte de fonctionnement fait apparaître une bonne maîtrise des charges d'exploitation, et notamment au niveau des autres achats et charges externes qui font apparaître une économie substantielle provenant principalement des frais de personnel mis à disposition. Par ailleurs ce service supporte la charge du prélèvement exceptionnel.

Le chiffre d'affaires bien qu'en diminution par rapport à 2013, est supérieur au budget. La baisse s'explique par 2 fins de mises à disposition de personnel (Charolais Développement et Initiative Saône et Loire) et à un degré moindre par le départ du Tribunal des anciens locaux de Chalon. Pour le reste le chiffre d'affaires des activités est en progression.

Les ressources publiques ont été inférieures aux prévisions et sont en diminution.

Le résultat présente un déficit de - **4.747,9 K€**, qui intègre le prélèvement exceptionnel de **5.128,2 K€**, sans quoi le résultat aurait été bénéficiaire de **380,4 K€** à comparer du déficit de - **723,7 K€** prévu au budget.

2) CCI Formation 71 (pages 5-6)

Le chiffre d'affaires marque une progression de 9,57 % par rapport à 2013 et s'établit à **2.349,3 K€**. Il dépasse l'objectif budgétaire de 5,5 %. Cette hausse provient des formations courtes et à un degré moindre de l'alternance, tandis que les formations conventionnées diminuent par rapport à 2013.

Les ressources d'origine publique concernent les opérations de GPEC et GTEC. A noter que la partie autofinancée par la CCI fait l'objet d'une contribution complémentaire (35,5 K€) en recettes.

Le supplément des autres produits provient de refacturations internes de frais de personnel dans le cadre des actions du pôle emploi compétences.

Les autres achats font ressortir un dépassement de 354,3 K€ sur le budget qui s'explique notamment par le coût des départs dans le cadre du Plan Emploi Consulaire, et par les frais de formation consacrés à la mise en œuvre de la stratégie commerciale (41 K€).

Les charges du P.E.C. ont été reclassées en exceptionnel et constituent l'essentiel de ce poste. Elles sont compensées par une contribution du Service Général figurant dans les produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Le résultat provisoire fait état d'un déficit de **241 K€**, en amélioration sensible par rapport à 2013 (- **407,6 K€**). Pour mémoire le résultat 2012 avant réintégration des engagements mutuelles affichait un déficit de **263,8 K€**.

3) Ecole de Gestion et de Commerce (pages 7-8)

Suite au licenciement pour inaptitude physique de la directrice les autres achats et charges externes sont en forte augmentation par rapport à 2013 et en dépassement par rapport au budget.

Le chiffre d'affaires fait état d'une progression de **18,2 K€** grâce à une participation très importante du CFA Sup.

L'écart budgétaire sur les ressources publiques s'explique par le fait que nous intégrons dans le budget de la taxe d'apprentissage provenant du CFA Sup alors que ce dernier nous demande d'établir des factures ce qui engendre du chiffre d'affaires.

L'exercice présente un déficit de - **32,5 K€**.

4) Centre de Formation Automobile (pages 9-10)

Le chiffre d'affaires est en forte diminution par rapport à 2013 du fait d'une baisse des contrats de professionnalisation et des frais de fonctionnement employeurs (- **61 K€** au total). Il est également bien en deçà du budget, du fait notamment des pensions bien inférieures aux objectifs.

Les ressources d'origine publiques sont nettement supérieures aux prévisions (+ **275,3 K€**), surtout au niveau du fonctionnement sous l'effet de la revalorisation du taux horaire apprenti et d'un meilleur taux de prise en charge (+ 4 points). A noter également le bon niveau de ressources en taxe d'apprentissage (+ **53,2 K€**).

Les autres achats et charges externes font état d'une économie de **93,9 K€** sur le budget, malgré une augmentation de 2,14 % par rapport à 2013 qui s'explique par le coût des départs de 2 salariés (**57,7 K€**). L'économie provient du chauffage (**23,5 K€**) et des frais de personnel (**116,6 K€**).

L'exercice présente un déficit de **65 K€** à comparer au déficit de **267,4 K€** voté au budget.

5) Service Apprentissage (pages 11-12)

L'exercice présente un déficit de – **16,3 K€**. Ce résultat est en repli sensible par rapport à 2013, mais reste dans le budget voté.

Les autres achats et charges externes sont en forte augmentation par rapport à 2013, du fait de l'inscription de la Nuit de l'Orientation sur ce service et du transfert d'un collaborateur du Service Formation Continue en tant que développeur apprentissage provoquant une augmentation substantielle en termes de rémunérations. Quant au dépassement budgétaire il s'explique par le fait que des dépenses inhérentes à la Nuit de l'Orientation 2015 ont été avancées sur la fin d'année. Elles ont été compensées par une contribution complémentaire de **10 K€** en produits.

Le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à 2013 mais intègre **40 K€** de contribution de la CCI traitée en refacturations pour la Nuit de l'Orientation. Toutefois il est sensiblement inférieur au budget, notamment au niveau des contrats d'apprentissage.

Les subventions sont stables et nettement supérieures au budget (dossiers CAD et développeur apprentissage).

6) Aproport (pages 13-14)

Le chiffre d'affaires reste stable par rapport à 2013, mais se situe très en deçà des objectifs budgétaires (- **508,4 K€**).

Les reprises sur provisions pour risques et charges englobent les engagements sociaux ainsi que la réalisation de travaux provisionnés en 2013 pour **249 K€**.

Les charges d'exploitation sont conformes au budget, mais font ressortir un dépassement et une augmentation importante sur les autres achats et charges externes du fait de la réalisation de dépenses d'entretien provisionnées en 2013 et d'une augmentation conséquente des assurances. Les frais de personnel intègrent une charge à payer de **78,8 K€** dans le cadre du Plan Emploi Consulaire, qui a été reclassée en exceptionnel via les transferts de charges. Cette dépense fait l'objet d'une contribution exceptionnelle de la C.C.I. comme l'ensemble des départs entrant dans ce dispositif.

Pour le reste APROPORT réalise une économie substantielle sur les charges financières, compte tenu notamment des prêts internes avec la C.C.I. indexés au taux EURIBOR.

L'exercice se solde par un déficit de – **212,5 K€** proche du budget voté (- **151,2 K€**).

7) Aménagements (pages 15-16)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité.

Cet exercice fait état d'un nouveau décalage entre le budget et l'exécuté, compte tenu du report d'une vente prévue sur la zone de CRECHES. Toutefois les différentes ventes enregistrées sur les zones de SENOZAN, CHATENOY GARENNES et de VITRY ont permis de dégager un bénéfice de **115,5 K€**.

8) Service Divers (pages 17-18)

Ce service regroupe les bâtiments de stockage du Centre Routier de Chalon-sur-Saône, le CIFA Jean Lameloise à Mercurey et l'Amphithéâtre du Médiapôle.

Ce service présenté en équilibre au niveau budgétaire pâtit d'une insuffisance de locations de l'amphithéâtre, qui contribue à arrêter l'exercice en déficit de **- 21,8 K€**.

La contribution de ressource fiscale est versée par la CCI au CIFA Jean Lameloise, conformément aux prévisions.

2°) COMMENTAIRES SUR LE BILAN (Pages 19-20)

A - ACTIF

1) Actif Immobilisé

a)- Immobilisations incorporelles

Compte tenu de la mutualisation de moyens au niveau régional, les investissements en logiciels se trouvent limités et s'établissent à 3,8 K€.

b)- Immobilisations corporelles

L'essentiel des investissements a porté sur la rénovation de la salle René Guérin (366,1 K€) en aménagement de constructions à laquelle il faut ajouter le mobilier y afférent (51,1 K€).

Pour le reste, du mobilier ainsi que différents matériels ont été acquis principalement pour le Service Général, le Centre de Formation Continue et le CFA Automobile pour 91,2 K€.

c)- Immobilisations mises en concession

Ces investissements concernent exclusivement APROPORT et s'élèvent à 123,8 K€ avec en particulier la reconfiguration aux normes d'un passage à niveau au Port de Mâcon, et le début des travaux d'aménagement de plateformes de stockage au Port de Chalon.

d)- Immobilisations financières

- ◆ Souscription d'actions dans la SEM CIB (350.000 €)
- ◆ Quote part de résultat dans le GIE Restaurinter (1.000 €)
- ◆ Dotation au fonds associatif d'Initiative Saône et Loire (3.000 €)
- ◆ Prêt à LOGEHAB dans le cadre du 0,45 % logement (7.100 €) remboursable dans 20 ans.
- ◆ Prêt à la C.C.I. BOURGOGNE dans le cadre du 0,45 % logement (23.700 €) remboursable dans 20 ans.

2) Actif Circulant

a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ◆ Terrains à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour 29.100 €.
- ◆ Terrains aménagés (ZI Vitry, Crèches, Senozan et Chatenoy -Garenne) pour 2.327.900 €.

Il s'agit de la valeur nette. Une provision pour dépréciation de 808.400 € est comptabilisée sur les zones de Châtenoy-Garenes, Vitry en Charolais et Varennes les Mâcon.

b)- Créances d'exploitation

Créances clients 2.757.900 € (dont 59.200 € de clients douteux), dépréciés pour 54.700 € soit une valeur nette de 2.703.200 €.

c)- Autres créances

Ce poste est constitué principalement de subventions à recevoir au titre des investissements du C.F.A. pour 120.200 €, et dans le cadre des actions menées par le Service Général (Environnement), le Service Formation Continue, le CFA, le Service Apprentissage pour un montant de 455.600 €. Pour le reste il s'agit des comptes de T.V.A. à récupérer et de la créance au titre du C.I.C.E. pour l'essentiel.

d)- Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 10.227.500 €.

e)- Les charges constatées d'avance

Enregistrées pour 120.800 €, elles concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2015.

B - PASSIF

1) Capitaux propres

Compte tenu du prélèvement les **capitaux propres** régresse à hauteur de 34.747.400 €.

2) Autres fonds propres

Les **droits du concédant** concernent Aproport (1.563.700 €).

3) Provisions pour risques et charges

Les **provisions pour risques** correspondent aux éléments suivants :

- travaux de remise en état du SLIPWAY (340.000 €),
- litige suite au recours de 14 retraités contestant la suppression de la prise en charge d'une partie de leurs frais de mutuelle (186.700 €)
- différents litiges suite à des incidents (303.400 €)

Les provisions pour charges (1.092.700 €) concernent les engagements sociaux (IDR, ancienneté, risque chômage, CET), des travaux à réaliser en 2015 sur les ports et une provision relative aux déficits du CIFA Jean Lameloise à Mercurey.

4) Dettes

Les dettes financières se rapportent aux emprunts à rembourser (3.219.200 €), à une dette de 944.000 € au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais et à la dette envers la C.C.I. Bourgogne au titre des engagements sociaux pour 1.385.800 €.

Les dettes fournisseurs figurent pour 1.376.600 € et les dettes fiscales et sociales pour 6.015.700 €.

Les autres dettes (1.490.000 €) sont composées pour 1.017.300 € des dettes envers la C.C.I. Bourgogne au titre des congés payés et des C.E.T. du personnel, de contributions et de fonds de concours à verser à différents organismes pour 312.700 €, et de sommes à restituer pour 160.000 €.

Les produits constatés d'avance (299.100 €) enregistrent des produits perçus d'avance par APROPORT (facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux), des subventions perçues d'avance et une partie de l'indemnité du bail du cinéma Marivaux qui concerne des dépenses à effectuer.

LES OPERATIONS EN CAPITAL (page 21)

Compte tenu du prélèvement exceptionnel, les opérations de fonctionnement font ressortir une **capacité d'autofinancement négative** de - 3.983.417,23 €.

Les **emplois** s'élèvent à5.443.879,63 € (y compris opérations inter-services)

Les **ressources** s'élèvent à2.719.732,50 € (y compris opérations inter-services)

Conduisant à un **résultat budgétaire déficitaire** de – **6.707.564,36 €**.

LE FONDS DE ROULEMENT (page 22)

Sous l'effet conjugué du prélèvement exceptionnel et d'un désendettement partiel au niveau des emprunts, le fonds de roulement diminue de **6.555,8 K€** et s'élève à **3.821,7 K€** au 31/12/2014. Compte tenu du niveau de charges décaissables constaté en 2014 et en application du calcul de référence, le fonds de roulement permet de couvrir 74 jours de charges.

L'ENDETTEMENT (page 23)

Il s'élève à **3.199 K€** au 31/12/2014, et est composé d'emprunts pour lesquels il n'a pas été possible de réaliser un remboursement anticipé en raison de pénalités excessives.

L'endettement se décompose ainsi :

➤	453 K€	à moins d'1 an
➤	868 K€	entre 1 et 5 ans
➤	1.878 K€	à plus de 5 ans

4.2 – BUDGET RECTIFICATIF 2015

Jean-Pierre RIFFIER présente ensuite le BUDGET RECTIFICATIF 2015 de notre Compagnie Consulaire (cf. annexe 2).

Ces projets ont été arrêtés par le Bureau lors de sa séance du 2 juin 2015 après avoir été présenté, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Alain GAUTHEY, le 20 mai 2015.

La proposition du présent budget rectificatif intègre 2 opérations :

- La suppression du prélèvement exceptionnel initialement inscrit au budget primitif, et qui compte tenu de sa publication le 29 décembre 2014 a fait l'objet d'une charge à payer sur le budget exécuté 2014. Cette opération était inscrite au budget du SERVICE GENERAL.
- La mise à jour des opérations en capital qui consiste pour l'essentiel à un report sur le budget 2015 d'opérations prévues au budget 2014 et non réalisées. A savoir, dans le détail :
 - SERVICE GENERAL
 - Réalisation de travaux d'accessibilité aux bureaux d'Ecuisses et de Charolles pour un montant global de 140 K€
 - Souscription d'actions au capital de la structure CENTER PARCS du ROUSSET (500 K€)
 - C.F.A. AUTOMOBILE
 - Un progiciel de gestion de CFA (35 K€)
 - Rénovation de l'internat (complément de 500 K€)
 - Installation d'une vidéosurveillance (6 K€)
 - Ajustement des subventions d'investissements qui prévoyaient une participation de 80 % du Conseil Régional sur les 1^{ère} et 2^{ème} tranches, alors qu'en définitive la participation sur la 2^{nde} se limitera à 50 % représentant une diminution de 105 K€
 - APROPORT
 - Aménagement d'une plateforme conteneurs dédiée à l'activité MICHELIN au Port de Chalon (400 K€)
 - Aménagement d'une plateforme de stockage de rondins dédiée à l'activité TEMBEC au Port de Mâcon (80 K€)

Suite à ces opérations, le déficit du budget de fonctionnement est ramené à – **441.600 €**, et la Capacité d'Autofinancement redevient positive pour un montant de **1.190.600 €**.

Compte tenu des investissements non réalisés et reportés sur 2015, le résultat budgétaire présente un déficit de – **1.888.200 €**, qui se traduit par une diminution conséquente du fonds de roulement avec une prévision de **1.933.500 €** pour la fin d'année 2015 qui permettrait de couvrir seulement 38 jours de charges. Toutefois les cessions immobilières envisagées et qui demandent confirmation doivent permettre de rétablir le fonds de roulement à un niveau assurant 60 jours de charges. Dans le cas contraire il serait nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour financer une partie des investissements.

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de ladite commission, sur le budget exécuté 2014 et le budget rectificatif 2015 de la CCI de Saône-et-Loire.

Enfin, Thierry RIZZA, Commissaire aux comptes, au nom du Cabinet GRANT THORNTON, donne lecture du rapport général.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes, les membres présents, à l'unanimité,

- **approuvent les comptes du budget exécuté 2014 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et décident d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »,**
- **donnent quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2014,**
- **approuvent les comptes du budget rectificatif 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.**

V – DELIBERATIONS

5.1 – Implantation du Center Parcs au Rousset : Motion de soutien de la CCI 71

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le débat public et le cahier des acteurs :

Par décision du 3 juin, la commission nationale du débat public a décidé de prolonger ledit débat jusqu'au 4 septembre 2015.

La CCI Saône-et-Loire est actrice de ce débat avec les autres chambres consulaires. C'est ainsi qu'une contribution a été transcrite dans **un cahier des acteurs interconsulaires** que vous trouverez dans vos dossiers et qui a été mis en ligne sur le site du débat public le 2 juin dernier.

La mobilisation des Chambres Consulaires pour l'aboutissement du projet :

La CCI était présente à la réunion de lancement, le vendredi 24 avril à Marizy, à la réunion de mi-débat le lundi 8 juin ainsi qu'aux différents ateliers et le soutien des chambres consulaires a été exprimé publiquement lors de ces réunions. Une visite du site a également été organisée dans le cadre du débat public le samedi 6 juin dernier à laquelle ont participé les Présidents ECHALIER et DECERLE.

La contribution des chambres consulaires a fait l'objet d'un article paru dans le dernier « Actuéco » et la Chambre d'agriculture y consacre également quatre pages dans sa revue « Complémenterres ».

En lien avec les organisations professionnelles représentatives des entreprises du département, le soutien des chambres consulaires fera également l'objet **d'une campagne de communication dans la presse**

quotidienne et hebdomadaire régionale pour mettre en avant les enjeux et les retombées économiques du projet.

Les chambres consulaires souhaitent fortement que les dirigeants de Center Parcs **s'engagent à travailler avec les acteurs économiques locaux**. Dans le département de la Vienne pour le Center Parcs du Bois des Daims qui ouvrira ses portes le 29 juin prochain cet engagement a permis que 72 % du volume des marchés relatifs aux cottages et aux VRD (voies et réseaux divers) soient accordés à des entreprises locales et régionales dont 44 % à des entreprises du département.

L'objectif est de dépasser ce taux pour le projet du Rousset et pour y répondre, les Chambres consulaires **s'engagent à informer et mobiliser le tissu économique local par l'organisation de groupements de commande qui permettront aux entreprises de bien positionner leur offre**. A ce stade et toujours dans le cadre de l'interconsulaire Roland BACHELARD, en qualité de membre associé de la CCI et en lien avec les organisations professionnelles assurera le rôle d'interface entre les entreprises et Pierre & Vacances. La Chambre d'Agriculture s'impliquera pour la centralisation et l'organisation de démarches plus agricoles comme l'organisation d'un marché de producteurs sur le site du Center Parcs.

Avant de soumettre cette motion au vote de l'Assemblée, le Président ECHALIER cède la parole à Roland BACHELARD.

Roland BACHELARD remercie le Président et rappelle, comme souligné précédemment, que le projet de « Center Parcs du Rousset » au centre de notre département est toujours en discussion et fait aujourd'hui l'objet d'un débat public dont la presse se fait régulièrement l'écho.

« C'est un projet d'importance sans équivalent dans notre département depuis de très longues années, puisqu'il s'agit de la construction d'un nouveau village de 400 cottages et de ses équipements annexes, pour un montant total de 170 m€ environ. Ce projet ne laisse personne indifférent et les débats vont bon train. Tous les acteurs économiques sensés espèrent bien sûr un aboutissement favorable dans les deux ans à venir, surtout les entreprises du BTP qui ont vu leur production se réduire comme peau de chagrin ces dernières années, et plus encore ces douze derniers mois avec une baisse de 30 % de la commande public /privée.

Il serait criminel de laisser passer cette manne économique sans tenter de s'en saisir.

Lors de précédentes réalisations de Pierre et Vacances, pour des center parcs de même importance, sur d'autres départements, il a été prouvé qu'en prenant un certain nombre de mesure en amont, les retombées économiques pour les entreprises du territoire d'accueil pouvaient être très intéressantes. J'en veux pour preuve le center parc « du Bois des daims » dans la Vienne où 72 % de l'investissement immobilier a été réalisé à la satisfaction générale, par des entreprises régionales, dont 48 % par des entreprises départementales. Nous devons pouvoir faire aussi bien et riches de leur expérience, nous pouvons tenter mieux.

Le Président ECHALIER et tous les autres intervenants, m'ont désigné pour être l'interlocuteur unique du maître d'ouvrage, afin de favoriser, autant que faire se peut, l'accès de nos entreprises à cette commande privée.

Je travaillerai avec Laurent MANSON, qui suit le dossier depuis l'origine, en lien direct avec Pascal LEYES et le Président ECHALIER.

Après une première rencontre avec l'un des acteurs il y a une quinzaine de jours, je rencontrerai mes « alter ego » du département de la Vienne sur le site du « Bois des Daims », ce début de semaine pour une première analyse comparative des forces et moyens, en présence dans nos départements respectifs afin d'aborder cet important challenge dans les meilleures conditions possibles ».

Le Président ECHALIER remercie Roland BACHELARD, soulignant que c'est un travail compliqué, mais que nul ne doute de son engagement sur ce projet.

Il demande alors à l'Assemblée de prendre acte que la CCI de Saône-et-Loire affirme son soutien au projet d'implantation d'un Center Parcs au Rousset, considérant qu'il sera utile à l'économie départementale, à condition que son développement se réalise en complémentarité avec les infrastructures déjà existantes et produise des retombées économiques pour les acteurs économiques locaux lors de la construction et de l'exploitation du site.

Au vu des éléments ci-dessus énoncés, les membres présents, à l'unanimité, approuvent la décision de la CCI 71 de soutenir le projet d'implantation d'un Center Parcs au Rousset

5.2 – Accessibilité des bâtiments de la CCI à MACON et restructuration immobilière

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La CCI 71 est lourdement impactée par les réductions budgétaires imposées par le Gouvernement au Réseau Consulaire et traverse un contexte économique compliqué qui lui impose de remettre en question son organisation.

A la baisse de ses ressources fiscales, aux prélèvements exceptionnels sur les recettes financières, à la modification du périmètre régional avec la fusion des Régions Bourgogne et Franche Comté, un nouveau prélèvement en 2016 sur son patrimoine immobilier pourrait venir s'ajouter.

Ces mesures l'obligent à mettre en œuvre une stratégie qui lui permette de trouver de nouvelles sources d'économies et de préserver des réserves afin de continuer à assurer ses services de proximité auprès des entreprises.

Ce contexte contraint la CCI 71 à mener une réflexion sur le redéploiement de ses services sur l'ensemble de la Saône-et-Loire et à envisager notamment la restructuration immobilière de ses bâtiments à Mâcon pour deux raisons essentielles :

- **Les espaces devenus trop importants par rapport aux besoins actuels et à venir :**
Des pistes de réflexion sont en cours pour un réexamen des surfaces nécessaires et une optimisation des espaces laissés vacants.
- **Les contraintes de la mise en conformité aux normes accessibilité :**
La loi de 2005 sur l'accessibilité, oblige la CCI à déposer en Préfecture **avant le 25 septembre prochain** un « **agenda d'accessibilité programmé** » (Ad'Ap) **avec un planning des travaux précis qui doit permettre à la CCI de bénéficier d'un délai d'aménagement de 3 à 6 ans.** S'ajoute à ces travaux la **mise aux normes de sécurité incendie**, une sécurité renforcée des accès et la rénovation thermique et acoustique des bâtiments.

Plusieurs hypothèses de travail sont étudiées, ainsi que la possibilité de création d'une salle de conférence d'environ 350 places qui pourrait être envisagée sous réserve de l'intérêt des professionnels pour cette option.

Dans la mesure où des investissements publics et privés seraient sollicités, le projet pourrait être porté par une structure type SEM existante ou à créer.

Pour lui permettre d'orienter sa réflexion, la CCI 71 devra dans un premier temps se rapprocher de la Ville de Mâcon afin de respecter les contraintes du PPRI et du Plan Local d'Urbanisme et de connaître son intérêt pour notre projet et son éventuel degré d'implication dans ce dossier.

Pour information, l'estimation des deux bâtiments actuels, Espace Emploi formation et immeuble historique avec son extension sud, s'élève à 3 millions d'euros.

Conformément à l'avis de la Commission des Finances du 20 mai 2015, il est demandé aujourd'hui à l'Assemblée de donner son accord pour :

- **une prise de contact avec la Mairie de Mâcon pour connaître la manière dont elle pourrait s'impliquer dans le dossier,**
- **la poursuite de la réflexion et du chiffrage des différentes hypothèses retenues ainsi que la recherche de solutions de portages immobiliers,**
- **le dépôt avant le 25 septembre 2015 auprès du Préfet d'un Ad'AP pour l'ensemble du patrimoine de la CCI permettant de bénéficier d'un délai d'aménagement de 3 à 6 ans.**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- **donnent leur accord pour que la CCI effectue les démarches énoncées ci-dessus,**
- **donnent mandat au Président pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement du dossier, à charge pour lui d'en rendre compte à la prochaine Assemblée Générale de la CCI, afin que les choix qui seront faits fassent l'objet de nouvelles délibérations.**

5.3 – Délégations de signature du Président au service portuaire APROPORT pour les achats

Rapporteur : Pascal LEYES (cf. annexe 3)

Lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2014, l'Assemblée avait pris acte des délégations de signatures données par le Président pour les achats, complétant la délibération du 21 décembre 2010 concernant les délégations de signatures pour l'ensemble des services et activités.

François TERRADE, Directeur d'APROPORT fera prochainement valoir ses droits à la retraite. Un recrutement est en cours pour lui succéder à ce poste.

Durant la période d'intérim et dans l'attente du recrutement effectif, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à déléguer sa signature pour les achats concernant le service portuaire APROPORT, **dans la limite de 3000 euros**, à :

- **Audrey PEROTTO**, en sa qualité de responsable Méthodes, Qualité et Sécurité au sein d'APROPORT,
- **Jean-Michel VERNIER**, en sa qualité de contremaître au port de CHALON
- **Christian CANITROT**, en sa qualité de contremaître au port de MACON.

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent ces délégations de signature.

Pascal LEYES informe également l'Assemblée que, toujours durant cette période d'intérim, il a donné délégation en matière d'hygiène et de sécurité à Audrey PERROTO, avec subdélégation à Jean-Michel VERNIER et à Christian CANITROT.

Cette décision est annexée au compte-rendu de séance (annexe 4)

**VI – INTERVENTION DE FABIEN GENET - CONSEILLER DEPARTEMENTAL,
REPRESENTANT ANDRE ACCARY, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE SAONE ET LOIRE**

Avant de poursuivre les travaux, le Président ECHALIER cède la parole à Fabien GENET, qui, appelé par d'autres obligations, doit quitter la séance.

Fabien GENET remercie le Président et indique qu'il est heureux de participer à notre assemblée générale. Il vient en effet d'être désigné par le Conseil Départemental pour représenter le Président ACCARY à nos travaux. A ce titre, il souhaite témoigner du soutien du Président du Conseil Départemental aux compagnies consulaires et indique que la nouvelle équipe a souhaité travailler avec toutes les forces vives du département, dont la CCI avec laquelle le Conseil Départemental travaille sur un certain nombre de grands dossiers.

Le Département a souhaité se pencher sur la situation économique et notamment sur la situation difficile des entreprises du BTP. Une table ronde a été organisée avec la CCI et d'autres partenaires afin de faire le point sur cette situation. On note un léger frémissement au niveau de la croissance et c'est l'occasion pour le Département, d'affirmer son rôle pour accompagner cette reprise.

Au cours de sa dernière assemblée générale, qui s'est tenue la semaine dernière, le Conseil Départemental a adopté un plan d'urgence « 100 projets pour l'emploi » qui consiste à mobiliser des crédits exceptionnels à hauteur de 4 millions d'euros sur fin 2015 visant à soutenir 100 projets portés par les communes de moins de 10 000 habitants. Cette mesure témoigne d'une volonté de résistance face à certains désengagements de l'Etat et constitue un signal fort aux territoires, au milieu rural et au monde économique pour dire qu'une réduction des investissements publics serait dommageable pour le développement économique de notre territoire.

A cette occasion, un point a été fait sur la situation assez préoccupante des finances du Département en raison des obligations d'économies. Tout comme les CCI, le Département est toujours dans l'attente de la loi NOTRe et des compétences maintenues, voire modifiées, dans un nouveau périmètre puisqu'il faudra composer avec la nouvelle grande Région.

S'agissant du contexte budgétaire, les dépenses sociales sont importantes et en augmentation et ce sont près de 70 millions d'euros de dépenses non compensés par l'Etat. Dans le même temps l'Etat a baissé les dotations aux collectivités locales d'où une grande incertitude budgétaire.

Il faut néanmoins rester optimiste et continuer à travailler ensemble. Actuellement, le Département travaille sur le dossier du très haut débit, enjeu important pour les années à venir.

Enfin, s'agissant du Center Parcs, c'est un dossier majeur sur lequel le Département a souhaité s'engager en signant un protocole d'accord entre le Groupe Pierre et Vacances, la Région et le Département, définissant les engagements des différentes parties.

Le Département s'est engagé à verser une enveloppe de 5 millions d'euros pour l'aménagement public, afin de permettre l'implantation de ce projet sur le site ainsi que l'investissement dans une SEM qui sera créée pour l'aménagement des équipements communs qui représenteront un investissement total de 60 millions d'euros, dont 7 millions d'euros pour le Département.

Sur le débat public, il indique que c'est une phase bénéfique car chacun peut s'exprimer et il faut le considérer comme une opportunité pour que l'ensemble du territoire s'approprié le projet. Les différents acteurs commencent à travailler ensemble et il remercie la CCI pour sa forte mobilisation.

Il est important de rester mobiliser pour que la Saône et Loire puisse gagner des parts de marchés dans le domaine touristique et le Département est aux côtés de la CCI pour soutenir et faciliter l'aboutissement de ce projet.

VII – ACTIVITES CONSULAIRES : Compte-rendu

7.1 – Commission Industrie, Service aux entreprises et Environnement du 24 mars 2015

Rapporteur : Alexandre VION

Après avoir remercié Alain THOUVENOT pour l'accueil réservé aux membres de la commission lors de la visite de sa société A.D.T. (Ateliers David Thouvenot), Alexandre VION résume les points abordés lors de cette commission :

➤ Déploiement de CCI MAP et espaces de performance

CCI MAP (Méthode d'Amélioration de la Performance) se déploie sur la Saône-et-Loire et plus généralement sur l'ensemble de la région Bourgogne. Les assistants techniques à l'industrie ont pour objectif de réaliser 95 diagnostics en Saône-et-Loire en 2015. Afin d'aider les dirigeants dans leurs démarches, la CCI propose 6 espaces de performances (dirigeant / commercial / QSE / innovation / supply chain / fonctions support), prestations dans lesquelles seront proposés des rencontres de sensibilisation et des ateliers coaching. A ce jour, les CCI de Bourgogne ont réalisé 33 CCI MAP dont 19 en Saône-et-Loire.

➤ Retour sur les journées E-Economia des 18 et 19 mars 2015 à Montbéliard

La 9^{ème} édition des rendez-vous d'affaires « E-Economia » a été organisée les 18 et 19 mars à Montbéliard en partenariat avec les CCI de Franche Comté et d'Alsace et la CCI Bourgogne participait pour la première fois. Cet événement permet de côtoyer des entreprises de la sous-traitance et des donneurs d'ordres. 15 entreprises Bourguignonnes étaient inscrites dont 5 de la Saône-et-Loire.

➤ Point sur l'opération « réduire ses déchets, alléger sa facture »

1^{ère} action collective de ce type en France pilotée par la CCI Saône-et-Loire qui vise à faire réaliser des économies aux entreprises industrielles en réduisant les pertes matières dans le process et en améliorant la gestion des déchets. Un premier groupe de 6 entreprises a suivi cette formation en 2014 Un second groupe de 5 entreprises a démarré cette opération début 2015. L'action devrait être dupliquée sur la Côte d'Or en y intégrant un volet sur les économies d'énergie.

➤ Plans de revitalisation en cours

Quatre plans de revitalisation sont actuellement gérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire :

- Bourgogne Alcools à Mâcon (territoire de la CAMVAL) pour un montant de 62 730 €
- Les Transports Norbert Dentressangle à Autun (bassin d'emploi d'Autun) pour un montant de 81 901.80 €
- Val d'Aucy à Ciel (territoire des communautés de communes Saône-Doubs-Bresse, canton de Pierre-de-Bresse, Bresse Revermont, Portes de Bresse, Cœur de Bresse et la communauté d'agglomération Chalon/Val de Saône) pour un montant de 438 437.44 €
- E-On/Lucy III à Montceau-les-Mines (territoire de la CCM) pour un montant de 383 299 €

Suite à ces premiers comités d'engagement :

- 67 emplois vont être aidés
- Une aide est accordée pour soutenir un espace formation
- Un soutien financier sera versé pour l'étude de faisabilité d'une unité de production de lait afin de réindustrialiser le site Val d'Aucy

Les sommes engagées à ce jour, pour l'ensemble des conventions, s'élèvent à 340 000 €.

➤ Questions diverses

- Point sur la signature de la convention de partenariat CCI/SITEAM (Syndicat de Traitement des Effluents de l'Agglomération Mâconnaise) et agence de l'eau : objectif : réduire les émissions de pollution toxique dispersées. L'opération doit durer 3 ans avec 2 500 établissements ciblés et une priorité sur 300 d'entre eux.
- Situation sur les « SDAGE » (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne et Rhône Méditerranée & Corse : Document qui fixe, à l'échelle d'un bassin, les orientations définies par la directive européenne et le Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux.

La Saône-et-Loire dépend de 2 SDAGE pour lesquels elle est sollicitée pour émettre un avis :

- SDAGE Loire-Bretagne : avis défavorable de la CCI Bourgogne et la CCI 71 en raison des très grands risques pour le développement économique des territoires Bourguignons concernés.
- SDAGE RM&C en cours avec vraisemblablement un avis favorable des CCI de Bourgogne au vu des éléments communiqués.

Rapporteur : Antoine DIAZ

Principaux points abordés :

► Formation initiale

Ecole de Gestion et de Commerce

18 étudiants sont inscrits à ce jour. En revanche, sur l'ensemble de la Bourgogne, les effectifs restent faibles.

Comme évoqué par le Président dans son discours liminaire, des réflexions sont en cours, en partenariat avec le Grand Chalon pour développer au niveau de l'EGC, de nouvelles formations avec l'école de Management de Grenoble et avec l'ESC Dijon Bourgogne.

CFA Automobile

Peu de vision pour la rentrée prochaine ; nous sommes en période de recrutement. On note une baisse de l'apprentissage au niveau de cette branche qui souhaite maintenir au niveau national un effectif de 27 000 apprentis.

Des investissements sont prévus, notamment la rénovation de l'internat, marché pour lequel le maître d'œuvre vient d'être retenu.

CIFA Jean Lameloise

Nous sommes en période de recrutement et il est difficile de communiquer sur les effectifs de la rentrée prochaine. A noter toutefois que la coiffure reste un secteur fragile. En revanche, les métiers de bouche tirent les effectifs vers le haut.

Collecte Taxe d'apprentissage

Le montant de la collecte au niveau Bourgogne a diminué de 4,36 %.

La répartition des fonds libres sera étudiée par le CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle) le 26 juin prochain. Le reversement sera effectué mi-juillet.

Pour 2016, l'objectif est de développer des partenariats avec des lycées et IUT et formaliser des critères de reversement de taxe en fonction de ces partenariats

► Formation Continue et Emploi

Réorganisation importante au sein du service actuellement.

Activité formations courtes : On note un léger retard à fin mai par rapport à l'objectif. Cependant, le CA est en augmentation de 10 % par rapport à 2014.

Activité formations en alternance : activité plutôt bonne, recrutement en cours mais manque de candidats à proposer aux entreprises.

Activité formations conventionnées : un nouvel appel d'offres va être lancé courant juillet par le Conseil Régional de Bourgogne, avant la fusion des régions Bourgogne / Franche Comté.

Appel d'offres sur le socle de compétences : négociation en cours avec CRB

► Points divers

Comme évoqué dans les faits marquants en début de séance :

- **Forum de l'Alternance qui s'est déroulé à la CCI à Chalon, le 20 mai dernier**, en présence de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire et de Monsieur le Sous-Préfet de Chalon sur Saône. Il s'articulait autour d'un pôle recrutement et d'un pôle formation. On comptait environ 450 participants.

- **Salon « Fiers d’être apprentis »**

Le premier salon départemental en Saône-et-Loire consacré exclusivement à l’apprentissage et à la formation en alternance s’est déroulé les 29 et 30 mai au Parc des Expositions de Mâcon. 1200 visites ont été enregistrées et les visiteurs se sont montrés globalement satisfaits.

VIII – CONJONCTURE ECONOMIQUE

Intervention de Philippe PORCHERET, Directeur de l’Antenne économique de la Banque de France à Chalon-sur-Saône (cf. annexe 5)

Philippe PORCHERET fait tout d’abord un tour d’horizon de la conjoncture au niveau mondial et signale un ralentissement dans l’industrie au 1^{er} semestre 2015, sauf en zone euro.

En France, l’économie se porte mieux. L’environnement économique est plus favorable qu’en 2014. L’inflation est de nouveau positive. Toutefois, la faiblesse de la construction continue de peser.

Il commente ensuite l’enquête réalisée auprès de chefs d’entreprises bourguignons au mois de mai 2015 : globalement, les évolutions du mois de mai dans l’industrie et les services marchands sont de très faible ampleur.

La production industrielle de mai est identique à celle d’avril, avec des carnets de commandes peu garnis. Les prévisions sont timides.

Dans les services marchands, le niveau d’activité n’a pas fléchi. Les prévisions d’activité sont donc plutôt optimistes pour les prochains mois.

IX – QUESTIONS DIVERSES : Informations

9.1 – Point conventions

9.1.1 – Signature convention CFA Sup Bourgogne/CCI71

Rapporteur : Antoine DIAZ

La convention quinquennale entre le CFA Sup Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne doit être renouvelée pour la période 2015-2019.

Cette convention lie l’EGC et le CFA SUP et permet d’assurer la formation d’apprentis en 3^{ème} année. L’UFA (Unité de formation par apprentissage) CCI 71 prépare au diplôme **Responsable Marketing, Communication et Gestion**.

Le CFA Sup Bourgogne est habilité par la convention à accueillir 410 apprentis. Ce nombre d’apprentis est réparti entre les diplômés conventionnés sur décision du conseil d’administration du CFA Sup Bourgogne.

Un comité de liaison s’assure de la conformité du fonctionnement de l’école de l’UFA CCI 71 dans le cadre des stipulations prévues par la convention.

Après avis favorable du conseil d'administration du CFA Sup en date du 4 juin dernier, cette convention sera soumise à la signature du Président de la CCI 71.

Pour information, Antoine DIAZ est le représentant de la CCI 71 au sein du Conseil d'Administration et du conseil de perfectionnement du CFA sup Bourgogne.

9.1.2 – Convention de partenariat CCI71 CCI21 pour la Formation en alternance

Rapporteur : Antoine DIAZ

Dans le cadre de la mutualisation des services formation des CCI 71 et CCI 21, une convention de partenariat a récemment été signée pour la formation en alternance.

Une nouvelle commerciale, Lucie GENEVOIS, salariée de la CCI21 a été recrutée et est en poste pour le secteur Beaune/Chalon depuis le 13 avril dernier.

9.1.3 – Signature conventions contrat de Ville

Rapporteur : Pascal LEYES

Pour la première fois depuis la création de la politique de la ville, l'économie est l'un des trois piliers de l'action en faveur des quartiers avec celui de la cohésion sociale et celui du cadre de vie et du renouvellement urbain (loi du 21 février 2014).

L'objectif du pilier développement économique et emploi consiste d'une part à promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire et d'autre part à lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes.

A travers les contrats de ville qui seront signés à l'échelle intercommunale, les collectivités locales déterminent les orientations et moyens qui seront mis en œuvre dans leurs quartiers, avec les services déconcentrés de l'Etat, les départements, la région, la CAF, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires....

Suite à la réforme de la géographie prioritaire au 1er janvier 2015, les villes et agglomérations concernées en Saône-et-Loire sont les suivantes :

- Chalon : Aubépin, Stade Fontaine au Loup et Près Saint Jean.
- Mâcon : La Chanaye Résidence, Les Blanchettes, Les Saugeraies, et Marbé.
- La CUCM : Le Tennis pour Le Creusot et Torcy, Harfleur République et la Pérouse pour Le Creusot, Rives du Plessis et Bois du Verne pour Montceau-les-Mines et Résidence du Lac pour Torcy.
- Autun : Saint-Pantaléon.

Au total, ce sont 13 quartiers prioritaires qui sont concernés.

Les chambres consulaires (CCI et CMA) peuvent être actrices de la politique de la ville en mobilisant leurs équipes pour travailler ensemble sur les appels à projets.

C'est aujourd'hui le cas pour un dossier qui concerne la ville de Mâcon, qui vient d'être retenu car jugé très novateur. Il s'agit du projet : *Diversité, un levier pour l'emploi et l'économie* ».

L'Assemblée est aujourd'hui informée de l'implication de la CCI dans la mise en œuvre de ces opérations qui conduiront à la signature des contrats de ville correspondants initiés par la Préfecture.

9.2 – Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

9.2.1 – Les appels d'offres et marchés publics

Rapporteur : Pascal LEYES

I - Commission Consultative des Marchés du 12 JUIN 2015 : dossiers examinés

- **Marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien** (électricité, peinture, plomberie et maçonnerie)

Attributaires :

- *Lot 1 : Electricité : Entreprise BALLOT SEBASTIEN de Châtenoy-Le-Royal*
- *Lot 2 : Maçonnerie Couverture : Entreprise BRUNO de Chalon-Sur-Saône*
- *Lot 3 : Plâtrerie Peinture : Entreprise BOSSET de Saint Rémy*
- *Lot 4 : Plomberie : Entreprise SIX M de Dracy Le Fort*

- **« Maîtrise d'oeuvre » pour la rénovation de l'internat du CFA Auto de la CCI**

Attributaire :

- *Société CHAUDONNERET (21) pour une offre à 120 840,00 euros*

II - Marchés prévus

- Contrôles périodiques équipements et installations portuaires
- Cartes carburants
- Aménagement plateforme bois Port Fluvial de MACON
- CFA MACON :
 - Travaux accessibilité handicapés
 - Gardiennage

9.2.2 – Les subventions accordées depuis la dernière assemblée générale

Rapporteur : Pascal LEYES

Subventions	Bureau	Montant TTC
	<i>Date</i>	
Fédération départementale des Foires et Salons	14.04.2015	4 100
Comité des Foires et Salons de Chalon	14.04.2015	3000
Salon Fiers d'être apprentis	14.04.2015	3320
TOTAL		10 420

9.2.3 – Désignations complémentaires dans les commissions, associations, syndicats et sociétés

Rapporteur : Pascal LEYES

I – OPAC de SAONE-ET-LOIRE

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration :
La candidature de Pierre PETITJEAN est proposée à ce poste.

II – Référent pour la nouvelle plate-forme régionale d'instruction des demandes relatives à l'acquisition de la nationalité française

La Préfecture de Saône-et-Loire nous sollicite pour désigner un référent au sein de la plate-forme dédiée qui sera implantée à la Préfecture de Dijon.

La candidature de Séverine DESSOLIN, Coordonnatrice Commerce et Services aux particuliers, est proposée à ce poste.

X - CONCLUSION

Le Président ECHALIER cède la parole à Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de Chalon, représentant Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire.

Jehan-Eric WINCKLER remercie le Président et excuse le Préfet de Saône-et-Loire, retenu par une autre réunion dans le Louhannais.

Il rappelle qu'il participe pour la première fois à nos travaux et souhaite revenir sur plusieurs points abordés au cours de cette Assemblée et tenter de répondre aux différentes questions.

Il indique tout d'abord qu'il a exercé auprès du Préfet de la Manche en qualité de chargé de mission, "coordonnateur grand chantier" pour l'implantation de l'EPR de Flamanville et qu'il a, à cette occasion, cotoyé les CCI puisqu'il était hébergé par la CCI de Cherbourg, ce qui lui a permis de travailler avec l'ensemble des acteurs économiques de ce bassin.

Puis il revient sur les sujets évoqués :

- La loi NOTRe : Cette décision parlementaire, qui prévoit le regroupement des collectivités engendre un débat compliqué. Elle devrait être votée en juillet, ce qui entraînera un certain nombre de dispositions pour rejoindre la fusion des régions, et ce au 1^{er} janvier 2016.

Pour ce faire, le Préfet de Saône-et-Loire devra proposer une nouvelle carte départementale et a souhaité rencontrer tous les maires et Présidents des communautés de communes, afin de leur tenir un même discours. Ces rencontres débuteront le 6 juillet pour se terminer le 20 septembre.

Il évoque également d'autres points :

- Baisse des dotations de l'Etat : Il souligne que nous devons tous faire des économies. L'Etat, depuis 2009 est soumis à une obligation d'économies drastiques, notamment par la baisse des budgets de fonctionnement et les collectivités sont confrontées aux mêmes obligations.

S'agissant des baisses de subventions, certains évoquent une diminution de 25 %. Il tient à préciser que les baisses de dotation de l'Etat aux collectivités ne sont pas si élevées, mais s'équilibrent entre 7 et 13 %.

- Center Parcs : Ce projet représente une belle opportunité pour le département. Ce sont de vraies créations d'emplois, avec des répercussions au-delà du parc, et notamment pour l'agrotourisme.

- Ecole de la deuxième chance : C'est une belle aventure qui se heurte toutefois au problème de mobilité des jeunes.

- Contrats de ville : contractualisation avec les acteurs de terrain pour améliorer les conditions des quartiers et définir les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

Il a été cité un certain nombre de quartiers sur le département pour lesquels il faut continuer à travailler. A Chalon, la nouvelle municipalité a décidé d'étendre ses interventions à de nouveaux quartiers (Stade et Fontaines aux loup)

- Suivi des entreprises : parmi les dispositifs mis en place par les services de l'Etat, il cite le SPEL, devenu SPEP, pour un suivi des entreprises en difficulté. Sur l'arrondissement de CHALON, Monsieur le Sous-Préfet compte 12 entreprises pour lesquels « les voyants sont au rouge ». Il s'est rendu personnellement dans ces entreprises pour essayer de cerner les différents problèmes et trouver les solutions à mettre en place.

Parmi les entreprises en difficulté, il cite AREVA, GERBE, Id LOGISTICS, COBAL, CITEL, EST BOURGOGNE MEDIA, FUN COURSE, SCHIEVER, SOLYVENT VENTEC, RLT SLT, VERALIA, VUILLET.

Le secteur d'activités est donc assez large.

Pour ce qui est des conventions de revitalisation, il indique que ce sont des contrats entre un Préfet de département et les entreprises. Pour ces conventions, les différents partenaires définissent une somme allouée pour la création d'emplois dans un périmètre dit « immédiat ».

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il est souhaitable d'élargir le périmètre du dispositif en y intégrant des projets structurants lorsqu'ils existent afin d'engager la totalité des sommes affectées. Un comité d'engagement se réunit régulièrement afin de faire le point sur les dossiers. Pour l'arrondissement de CHALON, deux conventions de revitalisation sont en cours : VAL D'AUCY et EON LUCY

Il y a également de belles créations, comme RHENUS LOGISTICS, à Lux, avec 184 emplois (CDI) créés.

- Il cite également les aides aux quartiers prioritaires, notamment dans le cadre du CICE et indique qu'il y a un équilibre à trouver pour préserver la qualité des emplois.

- La reprise économique : on commence à ressentir la reprise, mais il reste encore du chemin à parcourir avant d'inverser la courbe du chômage.

- Frein à la mobilité : C'est ce qui l'a frappé en arrivant sur le bassin chalonais. C'est aussi la raison pour laquelle il a souhaité que se tienne, à CHALON, le 4^{ème} forum de l'alternance initialement prévu à MACON. Il remercie la CCI de l'avoir aidé, ainsi que tous les partenaires, à réaliser cet événement pour lequel on a enregistré 450 visites.

Enfin, Monsieur le Sous-Préfet indique que la loi NOTRe permet de revenir à des choses simples et de s'interroger sur le bassin d'emploi, le bassin de vie.

En conclusion, Monsieur le Sous-Préfet indique que ses services disposent d'équipes compétentes qui connaissent bien le territoire et qui se tiennent à la disposition de la CCI pour l'aider dans le dispositif d'accompagnement des entreprises et s'adresse aux participants, pour leur dire qu'il se tient à leur disposition pour une éventuelle visite de leur entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

